

Motion 1596

relative aux mesures à prendre en cas de canicule cet été

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

invite le Conseil d'Etat

à faire rapport, après consultation des milieux intéressés, sur les mesures qu'il a arrêtées en cas de nouvelle canicule cet été, lesquelles devraient comprendre notamment :

- la mise sur pied d'une centrale d'alerte, en relation directe avec météo-Suisse, en cas de températures supérieures à 30° ;
- la création d'un organe de coordination comprenant des représentants des divers services appelés à intervenir en cas de canicule (services sociaux, hospitaliers et de secours, privés et publics) ;
- la mise en place de lieux d'accueil durant la journée pour les personnes âgées ;
- l'organisation, avec les services sociaux concernés, d'un suivi et d'actions d'assistance des personnes âgées, tout particulièrement de celles vivant seules ;
- l'application de restrictions de trafic automobile en cas d'excès d'ozone dans l'air ;
- l'envoi à toutes les personnes âgées d'une lettre donnant des conseils en matière de prévention en cas de canicule et indiquant les divers centres d'appui social.